

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : LESSIVE POUDRE LINGE

Code des commerces : HPCCS41 - UFI : U9A0-40JE-P00D-JXVG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Détergent

Secteurs d'utilisation:

Ménages privés[SU21]

Catégorie de produit:

Produits de lavage et de nettoyage

Catégories de processus:

Détergence[PROC19]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HAUTE PERFORMANCE CHIMIE

ZAC DES EPALITS 42 610 SAINT ROMAIN LE PUY

TEL 04 77 76 99 31 – FAX 04 77 76 98 83

@: hpchimie@hpchimie.com – www.hpchimie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (n° ORFILA)

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS05, GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:

Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1

Code(s) des mentions de danger:

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCCS41

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 30/09/2019

2 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:

GHS05 - Danger



Code(s) des mentions de danger:

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:

EUH208 - Contient Parfum. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Contient:

Alcohol C11-13 etoxilate, Parfum, Amyl cinnamal, sodium percarbonate, sodium disilicate, Le produit est non soumis à la classification

Contient (Règ.CE 648/2004):

< 5% agents de surface non ioniques, Amyl cinnamal

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Le produit est non soumis à la classification	> 50 <= 75%					
carbonate de sodium	> 20 <= 30%	Eye Irrit. 2, H319	011-005-00-2	497-19-8	207-838-8	01-2119485 498-19

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCCS41

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 30/09/2019

3 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
sodium percarbonate	>= 3 <= 5%	Ox. Liq. 2, H272; Acute Tox. 4, H302; Eye Dam. 1, H318		15630-89-4	239-707-6	01-2119457 268-30
Alcohol C11-13 etoxilate	>= 3 <= 5%	Acute Tox. 4, H302; Eye Dam. 1, H318		68439-54-3		
sodium disilicate	>= 3 <= 5%	Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H335		1344-09-8	215-687-4	01-2119448 725-31
Parfum	> 0,1 < 1%	Skin Corr. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Irrit. 2, H319				

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer la zone. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. . Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les parties du corps étant rentrées en contact avec le produit.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, les paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger les yeux avec de la gaze stérile sèche. Consulter immédiatement un médecin,

Ingestion:

Pas dangereux. Il est possible de donner du charbon actif en eau ou l'huile de vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCCS41

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 30/09/2019

4 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
L'eau vaporisée peut être employée pour protéger les personnes occupées dans l'extinction
Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Eloigner le personnel superflu.

Ne pas fumer Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre le masque d'usage, gants et vêtements protecteurs appropriés: Butylène

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes.

Informez les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour le confinement:

Rassembler rapidement le produit en utilisant le masque et les vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, laver avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCCS41

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 30/09/2019

5 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et l'exposition directe du soleil.

Utilisations par les consommateurs :

Manipuler avec précaution.

Stocker dans un endroit ventilé et loin des sources de chaleur,

Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ménages privés:

Manipuler avec précaution.

Conserver dans un endroit aéré et loin des sources de chaleur,

RUBRIQUE8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- Substance: carbonate de sodium

DNEL

Effets à l'échelle locale A long terme Employés Inhalation = 10

Effets à l'échelle locale A court terme Consommateurs Inhalation = 10 (mg/m3)

- Substance: sodium percarbonate

DNEL

Effets à l'échelle locale A long terme Employés Inhalation = 5

Effets à l'échelle locale A court terme Employés Inhalation = 6,4 (mg/m3)

Effets à l'échelle locale A court terme Employés Dermique = 12,8 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,035 (mg/l)

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:

Ménages privés:

Aucun contrôle spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCCS41

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 30/09/2019

6 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	poudre	
Odeur	floreale	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	(20 °C): ca.10,5 +/- 0,5	
Point de fusion/point de congélation	<0° C.	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100° C.	
Point d'éclair	pas inflammable	ASTM D92
Taux d'évaporation	non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	nas pertinent	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité de vapeur	non déterminé	
Densité relative	700 +/- 30 g/l	
solubilité(s)	dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	total	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	non déterminé	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non ossidante	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCCS41

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 30/09/2019

7 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ATE(mix) oral = 5.555,6 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(b) corrosion / irritation cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, provoque l'inflammation remarquable avec l'érythème ou l'oedème.

(c) lésions oculaires graves / irritation: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque les lésions oculaires sérieuses, comme l'opacité de la cornée ou des lésions à l'iris.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCCS41

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 30/09/2019

8 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

remplis

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(j) danger d'aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Relativement aux substances contenues:

carbonate de sodium:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 4090

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 117

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 5200

carbonate de sodium

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

carbonate de sodium

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

Règlement (CE) n ° 2006/907 - 2004/648

L'agent de surface formulés au titre les critères énoncés dans le règlement (CE) biodegradabilité/648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui doivent être tenues à la disposition aux autorités compétentes des États membres et seront fournies, sur leur demande explicite ou à la demande d'un fabricant de la formulation, l'autorité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCCS41

Publié le 01/03/2009 - Ver. n. 7 du 30/09/2019

9 / 10

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

ci-dessus.

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé par des compagnies autorisées selon les normes en vigueur.
Récupérer si possible. Éliminer conformément aux règlements locaux et nationaux en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:
HP4 - Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE16. Autres informations

16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H272 = Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H290 = Peut être corrosif pour les métaux.

H314 = Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

- règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) aucun 758/2013 du Parlement européen
- règlement (CE) n° 2015/830 du Parlement européen
- Règlement (CE) no 790/2009 de la Commission du 10 août 2009
- Règlement (UE) no 286/2011 de la Commission du 10 mars 2011
- Règlement (UE) no 618/2012 de la Commission du 10 juillet 2012
- Règlement (UE) no 487/2013 de la Commission du 8 mai 2013
- Règlement (UE) no 517/2013 du Conseil du 13 mai 2013
- Règlement (UE) no 758/2013 de la Commission du 7 août 2013
- Règlement (UE) no 944/2013 de la Commission du 2 octobre 2013
- Règlement (UE) no 605/2014 de la Commission du 5 juin 2014
- Règlement (UE) 2015/491 de la Commission du 23 mars 2015
- Règlement (UE) no 1297/2014 de la Commission du 5 décembre 2014
- règlement (CE) du Parlement européen de 528/2012 non et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et de mises à jour ultérieures
- Index de Merck.
- gestion d'innocuité des produits chimiques
- Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- pièce INRS-Centre
- toxicologie et hygiène Patty-industriel
- N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials-7 éd., 1989

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit Cette version remplace et annule toutes les précédentes.